



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	18

Le mardi 12 septembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

DELIBERATION N° 160/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, André IPERT.

OBJET :

Création de postes au
tableau des effectifs

ONT DONNÉ POUVOIR : André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des avancements de grade 2023 de créer :

- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu de la réussite d'un agent à un concours de la fonction publique territoriale, de créer :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires)

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de :

- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DECIDE d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN